



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 30 juin 2026

### **Objet : Problématiques des locaux de la Police Municipale du port.**

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail,

Dans le cadre d'une visite des locaux de la Police Municipale, nos représentants de la F3SCT ont constaté plusieurs dysfonctionnements dégradants fortement les conditions de travail des agents.

Le premier point de préoccupation concerne l'absence de vestiaires adaptés.

À ce jour, les agents ne disposent d'aucun vestiaire séparé permettant aux femmes et aux hommes de se changer dans des conditions et respectant leur intimité.

Par ailleurs, le seul cabinet d'aisance est situé dans le même espace que les vestiaires, sans séparation entre les agents féminins et masculins. Cette configuration ne garantit pas le respect de l'intimité ni des conditions d'hygiène adaptées (photo 1).

Pour rappel le décret 2008-244 du 7 mars 2008 du code du travail précise dans son article R 4228-5, que dans les établissements employant un personnel mixte, des installations séparées sont prévues pour les travailleurs masculins et féminins.

Par ailleurs, nous avons constaté la présence d'un carton contenant les effets personnels d'un agent actuellement en arrêt maladie, déposé à même le sol, dans la petite salle utilisée par les agents. Cette situation illustre le manque d'espaces de rangement et l'absence d'organisation adaptée des locaux (Photo 2). De plus, il est regrettable que ces affaires personnelles ne soient pas stockées dans un espace sécurisé.

Nous avons également relevé que la salle de convivialité est utilisée simultanément comme espace de travail, de restauration et de pause. Cette pièce ne comporte qu'une seule table pouvant accueillir quatre personnes, alors que dix agents sont présents sur le site (voir Photo 2). Aussi, ces derniers sont contraints de prendre leur repas ou leur pause dans un espace insuffisant et partagé avec les activités professionnelles, ce qui ne permet pas de bénéficier de conditions de repos satisfaisantes (Photo 3).

Au regard de ces constats, nous demandons que des mesures soient engagées dans les meilleurs délais afin de :

- Créer des vestiaires conformes, distincts pour les agents féminins et masculins, garantissant le respect de l'intimité et de la dignité des personnels ;
- Aménager une véritable salle de pause et de restauration adaptée à l'effectif présent sur le site ;
- Prévoir des espaces de rangement suffisants pour les effets personnels des agents ;
- Améliorer l'organisation des locaux afin de séparer les espaces de travail et les espaces dédiés aux pauses.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ le Syndicat CGT NMCA  
La responsable de l'organisation du syndicat

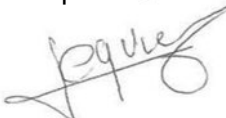
  
LEQUIEN Sabine



Photo 1



photo 2



Photo 3